



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00657910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire : M. Christophe LIME

Étaient absents : Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 53. Gestion des espaces verts favorable à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 2021/006579

Gestion des espaces verts favorable à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime (2 abstentions)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature de l'accord-cadre relatif à la gestion favorable à la biodiversité des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Une précédente délibération en date du 18 février 2021 avait autorisé la signature des lots de ce marché avant son lancement.

Toutefois, cette consultation déclarée sans suite pour redéfinition de l'allotissement et des montants minimaux, par le pouvoir adjudicateur.

C'est ainsi qu'une nouvelle délibération d'autorisation de signature des lots du marché est présentée.

La procédure utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert. Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes et comporte 7 lots dont 6 lots géographiques Besançon Ouest (lot 1), Besançon Planoise (lot 2), Besançon Est (lot 3), Grand Besançon Métropole secteur Ouest et Saint-Vitois (lot 4), Grand Besançon Métropole secteur Sud-Ouest et Plateau (lot 5), Grand Besançon Métropole secteur Nord, Dame Blanche et Est (lot 6) et 1 lot technique, Grand Besançon Métropole gestion et entretien du patrimoine arboré (lot 7).

Les marchés d'entretien et de gestion favorable à la biodiversité des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole sont arrivés à échéance en juin 2021. Dans le cadre d'un groupement de commandes régi par la convention cadre de groupement de commandes permanent du 21 août 2019, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole souhaitent renouveler ces marchés.

La Ville de Besançon, coordonnateur du groupement, a pour mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux. Chaque membre devra utiliser l'accord-cadre à hauteur de ses besoins.

La procédure utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert tel qu'il est prévu aux articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Elle fait suite à une première consultation déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

La Ville de Besançon a envoyé l'avis d'appel public à la concurrence le 09/07/2021 au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation.

L'accord-cadre est composé de 7 lots :

- 6 lots géographiques (de 1 à 6),
- 1 lot technique (7).

L'accord-cadre à bons de commandes, avec un montant minimum et sans montant maximum est mono-attributaire avec une limitation du nombre de lot par titulaire (selon ordre de priorité défini par le candidat).

Un même candidat peut se voir attribuer :

- Un nombre maximal de 4 lots pour tous les lots,
- Un nombre maximal de 2 lots parmi les lots 4,5 et 6.

La durée de l'accord-cadre sera d'un an à compter de sa notification, reconductible 2 fois.

Lors de sa séance du 24 septembre 2021, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les sociétés suivantes :

L'attribution des lots 1 à 3 ainsi que la délibération s'y afférant sont reportées à une prochaine commission d'appel d'offre et au Conseil Municipal du 4 Novembre 2021.

GRAND BESANCON METROPOLE

- Lot 4 : gestion différenciée des espaces verts communautaires (élagage, taille, fauche, tonte, plantation, propreté des espaces verts), sur les espaces verts du site touristique d'Osselle (rives, plages, lac), les zones d'activités économiques sur les secteurs OUEST ET SAINT VITOIS.
 - ⊕ Société S.A.S TERIDEAL TARVEL pour un montant minimum contractuel de 40 000 € HT/an (le montant estimatif annuel est de 75 000 € HT).

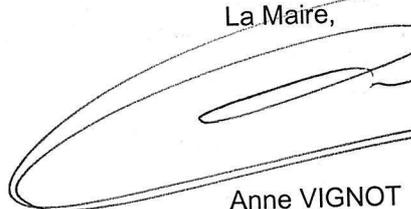
- Lot 5 : gestion différenciée des espaces verts communautaires (élagage, taille, fauche, tonte, plantation, propreté des espaces verts), sur la station de pompage de CHENECEY-BUILLON, les haltes fluviales, les zones d'activités économiques sur les secteurs SUD-OUEST ET PLATEAU.
 - ⊕ Société S.A.S TERIDEAL TARVEL pour un montant minimum contractuel de 4 000 € HT/an (le montant estimatif annuel est de 6 000 € HT).

- Lot 6 : gestion différenciée des espaces verts communautaires (élagage, taille, fauche, tonte, plantation, propreté des espaces verts), sur les haltes fluviales, le camping de CHALEZEULE, les zones d'activités économiques des secteurs NORD, DAME BLANCHE et EST.
 - ⊕ Société S.A.S ID VERDE pour un montant minimum contractuel de 45 000 € HT/an (le montant estimatif annuel est de 80 000 € HT).

- Lot 7 : gestion et entretien du patrimoine arboré communautaire hors périmètre de la Ville de Besançon (arbres d'alignements de voiries, de zones d'activités économiques, de sites touristiques, de la station de pompage de CHENECEY-BUILLON, du camping de CHALEZEULE)
 - ⊕ Société S.A.S VERT TIGES TSA pour un montant minimum contractuel de 4 166 € HT/an (le montant estimatif annuel est de 41 666 € HT).

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43
Contre : 0
Abstention* : 12
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.